

Cré-Entreprendre Initiative : Bilan d'activité arrêté au 31 août 2004

Financement

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 21/10/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 6572.90	Solde disponible : 17 132,65 € Montant de l'opération : 7 622,00 € Solde après opération : 9 510,65 €

I Rappel du contexte

Cré-Entreprendre Initiative a pour mission d'accompagner :

- les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise dans les diverses démarches de montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation,
- les jeunes entreprises au cours de leurs trois premières années d'activité.

Cré-Entreprendre Initiative a la possibilité d'apporter une aide financière aux porteurs de projet ou aux jeunes entreprises de moins de trois ans en leur permettant de renforcer leurs fonds propres par le biais d'un prêt d'honneur sans caution, ni garantie de 1.500 € à 16.000 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Cré-Entreprendre Initiative ont passé une convention cadre quinquennale afin de :

- favoriser la création d'entreprises, notamment leur financement en fonds propres, et
- de garantir une mission d'animation de ce dispositif, notamment en termes de suivi et de recouvrement.

Sur ce dernier volet, l'intervention de la Communauté d'Agglomération se traduit par l'octroi d'une subvention annuelle plafonnée à 7622 € sur la base de 10 dossiers financés par an au-delà de son objectif cadre de 10 créations financées par an (soit 762,2 € par entreprise).

La participation de la CAGB au financement de la mission d'animation du dispositif est annuelle et arrêtée au courant du dernier trimestre de l'année N.

Elle est définie par avenant à la convention-cadre en fonction du nombre de prêts d'honneur attribués sur la période de septembre de l'année N-1 à août de l'année N

II Bilan des actions sur la C.A.G.B. du 1/09/2003 au 31/08/2004

Au cours de cette période, 11 comités d'agrément se sont réunis pour expertiser des demandes de financement de 36 projets de création/reprise d'entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Cré-Entreprendre Initiative a renforcé les fonds propres de 30 porteurs de projet qui ont créé 27 entreprises sur le territoire de la CAGB. Ces entreprises ont quant à elles généré à ce jour la création ou le maintien de 39 emplois, soit 1,44 emploi en moyenne par entreprise.

Le montant total des prêts d'honneur accordé aux porteurs de projet ayant créé leur entreprise sur la CAGB s'élève à 159 500 € ce qui représente :

- un prêt moyen de 5 316 € par porteur de projet,
- une intervention moyenne par entreprise de 5 907 €.

La répartition entre secteurs d'activité des entreprises financées est la suivante :

- Commerce : plus de 33%,
- Artisanat : 25%,
- Restauration : 20%,
- Services ou professions libérales : 20%.

Plus de trois quarts des entreprises financées sont des créations pures et un quart des reprises d'entreprises.

Il est à noter une progression de 43% des porteurs de projets aidés financièrement sur le territoire de la CAGB par rapport à la même période précédente et une progression de 35% du nombre d'entreprises financées.

Compte tenu des termes de la convention cadre passée entre Cré Entreprendre Initiative et la CAGB, il est proposé de financer la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par l'association à hauteur de :

17 x 762,2 € (27 – 10), soit 12 957,4 €, plafonnés à 7 622 €, soit 7 622 €.

M. BARTHOD-MALAT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention d'un montant de 7 622 € à Cré-Entreprendre Initiative

Pour extrait conforme,

Le Président